

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

**N/Réf.** : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAUDEAU, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENAULT, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNERROY.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D- 2022-038 PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES D'INDRE ET LOIRE**

Les missions du Centre de gestion d'Indre et Loire s'inscrivent dans une démarche de soutien à l'ensemble des collectivités et au service de la mise en œuvre d'un service public de qualité. Afin de mieux faire connaître son action et d'être à l'écoute des besoins des maires, l'établissement souhaite renforcer sa participation au temps fort du Congrès des Maires d'Indre et Loire notamment par la réservation d'un stand lui permettant notamment d'être clairement identifié. Pour l'année 2022, le coût est de 2 350 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération jointe à ce rapport

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu,** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant,** l'intérêt d'une présence renforcée de l'établissement au Congrès des Maires d'Indre et Loire,

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **De renforcer** sa participation au congrès des Maires d'Indre et Loire,
- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022

Pour expédition conforme,  
Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre et Loire,

Jean-Gérard PAUMIER



Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022

Acte reçu en Préfecture le :

Acte publié électroniquement le : 22/11/2022

ACTE EXECUTOIRE

Accusé de réception en préfecture  
037-283700128-20221108-D-2022-038-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2022  
Date de réception préfecture : 18/11/2022